

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Siège social : MAIRIE de COIMERES
Code Postal : 33210
Téléphone : 05 56 25 82 98
Télécopie : 05 56 25 83 00

Autorisation de sortie pour le retour seul au domicile

Enfant de l'école élémentaire uniquement

La loi autorise les élèves des écoles élémentaires à sortir seuls à la fin des cours. Aussi, afin d'effectuer de façon efficace le transfert de responsabilité entre l'école et les temps périscolaires, nous vous demandons de nous préciser si vous autorisez votre enfant à rentrer seul à votre domicile

Je soussigné(e)

représentant légal du mineur (scolarisé en école primaire) autorise mon enfant (nom, prénom, classe)

À quitter seul l'école : *(rayer une mention si inutile)*

- Lors de la pause méridienne
- Après la journée de classe

Fait à _____, Le ____/____/____

Signature

RECEPISSE D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Siège social : MAIRIE de COIMERES
Code Postal : 33210
Téléphone : 05 56 25 82 98
Télécopie : 05 56 25 83 00

Je soussigné(e) Madame

Monsieur

Responsables légaux de l'enfant : *(Nom, Prénom, classe)*

Déclare avoir lu et compris le présent règlement intérieur.

L'admission de l'enfant à la cantine/garderie entraîne de la part des parents l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Signatures des responsables légaux précédée de la mention « lu et approuve »

Fait à _____, Le ____/____/____

Signatures